



FILIÈRE BIO :

# LA RÉGION BONNE ÉLÈVE

© CHAMBRE AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*La consommation de produits bio ne cesse d'augmenter en France. En 2018, la valeur des achats de produits alimentaires a ainsi progressé de 15,7 % par rapport à 2017 pour atteindre 9,7 Md€. Les grandes et moyennes surfaces sont le premier circuit de distribution de ces produits, avec un chiffre d'affaires de 4,478 Md€, suivies par les surfaces spécialisées en bio avec un chiffre d'affaires 3,096 Md€. Pour accompagner cette forte demande de produits bio, la conversion des producteurs français doit se poursuivre. Aujourd'hui, 69 % des produits bio consommés dans l'Hexagone sont produits en France.*

*Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des leaders aussi bien en amont qu'en aval de la filière. La région a vu naître de nombreuses entreprises de transformation qui sont devenues des références, à l'instar d'Ekibio ou de Bonneterre, mais aussi des distributeurs qui comme Botanic ou L'Eau Vive occupent une place de premier rang. Les entreprises du secteur peuvent compter sur le soutien d'un large réseau d'acteurs pour les accompagner dans leur développement.*

*Mettre au point des innovations produits, faire naître de nouvelles pépites, trouver de nouveaux débouchés... font partie des missions du Cluster Bio. En lien avec les chambres d'agriculture et les groupements d'agriculteurs bio, le Cluster Bio facilite également les échanges avec les producteurs. Ces relations permettent de nouer des partenariats pour sécuriser les approvisionnements et s'entendre sur les prix afin de faire vivre l'ensemble de la filière bio régionale.*



## L'AGRICULTURE RELÈVE LE DÉFI DU BIO



© CHAMBRE AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Pour répondre à la demande de produits bio, la conversion des exploitants agricoles est un vrai enjeu. Un accompagnement technique pour réussir le passage en bio, mais aussi des prix d'achat justes pour absorber les coûts supplémentaires générés sont indispensables.**

« L'agriculture bio est l'un des seuls secteurs de l'agro-alimentaire qui affiche une croissance régulière et continue. Les transformateurs et les distributeurs sont de plus en plus demandeurs de produits bio pour satisfaire la clientèle et les attentes sociétales sur la protection de l'environnement sont de plus en plus fortes », analyse Renaud Pradon, coordinateur régional agriculture bio à la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. L'assurance de débouchés pour leurs productions et les préoccupations environnementales amènent de plus en plus d'exploitants à envisager une conversion en bio. Même si l'équation n'est pas si simple. « Le passage en bio peut générer des coûts supplémentaires. Pour l'élevage, l'alimentation est plus chère ; pour les cultures, le désherbage et la protection contre les

parasites est souvent plus difficile et exigent plus de temps et du matériel spécifique », souligne Renaud Pradon.

L'accompagnement des agriculteurs comprend un volet financier, avec des aides de l'Europe, de l'Etat et de la Région, et un volet conseil. Le montant du soutien financier pour la conversion varie en fonction du type de production : 900 €/ha/an en maraîchage et arboriculture, 450 €/ha/an en cultures légumières de plein champ, ou encore 350 €/ha/an en viticulture. « Pour l'aspect technique, le réseau des chambres d'agriculture porte la marque Tech & bio qui privilégie les approches concrètes via des démonstrations sur le terrain, des témoignages d'agriculteurs et d'entreprises et des visites d'exploitations », explique le coordinateur régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'agriculture bio comprend une grande diversité de productions. « C'est un avantage pour les entreprises qui trouvent tous les types de produits pour leur approvisionnement, mais ça limite les économies d'échelle », résume Renaud Pradon. Dans les filières bien structurées, les producteurs regroupés en coopérative peuvent mutualiser certains coûts. « Ils obtiennent des tarifs plus avantageux sur les plants ou les intrants et gèrent plus facilement la collecte et la transformation », expose l'expert. Côté commercialisation, deux options possibles : le circuit court avec les marchés, les Amap, la vente directe ; le circuit long avec les transformateurs, la restauration collective, les grandes surfaces... « Les grands distributeurs affichent un positionnement croissant sur le bio et ont une volonté forte de faire du bio local pour répondre aux attentes des consommateurs. Mais le prix proposé par les entreprises aux agriculteurs n'est pas toujours à la hauteur. Il y a un juste prix à payer pour faire vivre et durer les filières bio régionales plutôt que de se tourner vers du bio importé », conclut Renaud Pradon. ■

### Un plan régional de développement de l'agriculture biologique

**Objectif : augmenter de 30 % le nombre de producteurs en agriculture bio d'ici à 2021, afin de répondre à un marché en forte croissance.**

En novembre 2016, l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a voté un plan de développement de l'agriculture bio doté de 13 M€ sur cinq ans. Ce plan ambitieux s'est fixé des axes prioritaires : être une région leader pour la production en agriculture bio, augmenter de 30 % le nombre de producteurs d'ici à 2021, renforcer la compétitivité des exploitations bio afin qu'elles soient viables, rentables et performantes, accompagner les acteurs de l'aval (transformateurs et distributeurs) à conquérir des parts de marché à partir de matières premières régionales tout en sécurisant le revenu des agriculteurs bio.

Pour concrétiser ces ambitions, le programme d'actions repose sur des sessions de formation des agriculteurs, l'organisation de filières courtes et de filières longues, des aides pour les frais de certification et les investissements liés à la conversion, la sensibilisation des agriculteurs conventionnels... La Région s'appuie sur des partenaires, notamment la Chambre régionale d'agriculture, la Fédération régionale des agrobiologistes, Coop de France, le groupement des agriculteurs biologiques, le Cluster Bio.

### Chiffres clés du bio en Aura en 2018

- 5 858 exploitations bio (+ 8,9%), soit le 3<sup>e</sup> rang français.
- 251 776 hectares en bio et en conversion (+ 8,5%), soit le 3<sup>e</sup> rang français.
- 9 % de la SAU en bio, soit le 5<sup>e</sup> rang français.
- 5 858 producteurs engagés en bio.
- 2 755 opérateurs aval engagés en bio.

(Source : Agence Bio)